Rouen, le 5 janvier 2022

**NOTE D’INFORMATION**

**Objet : Formation A.F.G.S.U 2 initiale**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant :
1° L'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.

2° La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Elle est devenue obligatoire pour certaines professions de santé et est intégrée dans la plupart des formations initiales médicales et paramédicales.

Les contenus et les durées des modules peuvent être adaptés en fonction des connaissances déjà acquises dans le cadre de l'exercice de la profession et/ou du développement professionnel continu.

La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de quatre ans.

La formation initiale **dure 3 jours** et comprend les niveaux 1 et 2.

Cette formation est dispensée par des professionnels habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence, mentionnés à l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2012 modifié susvisé.

Une attestation de formation est délivrée à la fin de chaque formation.

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez nos salutations distinguées,

Les élus de l'URPS Chirurgiens-Dentistes libéraux de Normandie

**URPS Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Normandie**

**62 Quai Gaston Boulet – 76000 ROUEN**

**06.27.71.72.37**

*contact@urps-chirurgiens-dentistes-normandie.fr*